

## PIÈCE JOINTE 1B DE LA PARTIE 4

### ÉQUIPEMENT DE SURVIE D'AVIATION/PARACHUTES ET ÉQUIPEMENT CONNEXE

#### CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

#### 1,0 DÉFINITIONS

Aux fins de l'évaluation des critères techniques cotés, les définitions suivantes s'appliquent :

- 1.1 **L'équipement de survie d'aviation (ESA)** : est la classe d'équipement utilisée par l'Aviation royale canadienne pour soutenir les systèmes de survie d'aviation et l'équipement de survie principalement destinés à la préservation de la vie, à la prévention des blessures ou à la protection de l'environnement des membres d'équipage ou des passagers.
- 1.2 **Parachutes et équipement connexe** : est la classe d'équipement ou de dispositifs utilisés pour transporter et livrer du personnel et du matériel depuis/par des aéronefs à voilure tournante et fixe de l'Aviation royale canadienne, lors d'opérations portes ouvertes en vol ou pour l'évacuation d'urgence d'un aéronef afin de prévenir/réduire les blessures ou les pertes de vie.
- 1.3 **À l'interne** : travaux effectués par le soumissionnaire, à l'installation du soumissionnaire, par le détachement mobile de réparation (DMR) de l'entrepreneur dans les installations du ministère de la Défense nationale (MDN), sans sous-traitance.
- 1.4 **Réparation et révision** : Les services de base compris dans la réparation et la révision sont les suivants :
  - i) inspection et évaluation;
  - ii) démontage et remontage;
  - iii) essais et étalonnage;
  - iv) soutien technique.
- 1.5 **Matériel similaire** : Parachutes et équipement connexe ayant des exigences de fonctionnalité, de capacité, de conception, de sécurité et de manutention similaires ou comparables à ceux du matériel énuméré à l'appendice 1 à l'annexe A – Liste des NNO applicables et qui est utilisé dans les applications aéronautiques.
- 1.6 **Expérience récente** : S'entend d'une expérience acquise au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des soumissions.

TC 1	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Points attribués	Points par article	Évaluation/ Commentaire(s)
	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience contractuelle, <b>récente, interne</b> dans la <b>réparation ou la révision</b> de parachutes et d'équipement connexe dans l'Appendice 1 de l'Annexe A – Liste des NNO applicables comme suit :</p> <p>a) L'expérience peut être démontrée pour un maximum de <b>cinq</b> articles.</p> <p>b) Un maximum de <b>deux</b> éléments par groupe de critères cotés à l'appendice 1 de l'annexe A – Liste des NNO applicables peuvent être cités.</p>	<p>1) Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède une expérience contractuelle <b>récente</b> de la <b>réparation et de la révision à l'interne</b> dans l'une des catégories suivantes :</p> <p>a. au plus cinq articles qui sont présentés à l'appendice 1 à l'annexe A – Liste des NNO applicables;</p> <p>b. au plus cinq articles qui constituent du <b>matériel similaire</b>;</p> <p>c. une combinaison d'au plus cinq articles qui respectent les exigences des points 1a ou 1 b ci-dessus.</p> <p>2) Le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants :</p> <p>a. renseignements d'identification de l'article :</p> <p>i. pour les articles énumérés à l'appendice 1 à l'annexe A – Liste des NNO applicables, le NNO applicable, le numéro de pièce et le code NCAGE;</p> <p>ii. Pour les articles qui constituent du <b>matériel similaire</b>, les numéros de pièce, les informations du FEO, les spécifications techniques et les NNO de l'annexe A auxquels les articles sont similaires avec justification.</p> <p>b. Nom des organisations clientes;</p> <p>c. date de début et date de fin des contrats (de mois/année à mois/année);</p>	<p>Les points seront attribués pour chaque article en fonction de la durée du contrat et de l'échelle suivante :</p> <p>0 à 11 mois : 0 point  12 à 23 mois : 10 points  24 à 35 mois : 20 points  36 à 47 mois : 30 points  48 à 59 mois : 40 points  60 mois ou plus : 50 points</p> <p>La note cumulative pour tous les articles correspondra à la note finale pour ce critère coté.</p> <p>Le nombre maximal de points pouvant être attribués pour ce critère est de 250 points.</p>	<p>Article 1 :  Article 2 :  Article 3 :  Article 4 :  Article 5 :    Total :</p>	

TC 1	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Points attribués	Points par article	Évaluation/ Commentaire(s)
		d. résumé de la façon dont les services offerts pour les articles mentionnés ci-dessus concordent avec les services de base compris dans la réparation et la révision.			

TC 2	Exigences techniques cotées	Élément de preuve à l'appui Requis	Points attribués	Points par contrat	Évaluation/ Commentaire(s)
	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience <b>récente, interne</b> en gestion de contrats.	Le soumissionnaire devrait fournir les renseignements suivants pour chaque contrat cité à l'appui de son <b>expérience récente et interne</b> de la gestion de contrats :  a) Nom des organisations clientes;  b) date de début et date de fin des contrats (de mois/année à mois/année);  c) valeur des contrats;  d) résumé de la façon dont les services offerts pour les articles mentionnés ci-dessus concordent avec les services de base compris dans la <b>réparation et la révision</b> .	La valeur d'au plus trois contrats pour lesquels le soumissionnaire a démontré de manière satisfaisante son expérience de la gestion de contrats à l'interne sera prise en considération. Les points seront attribués en fonction de l'échelle suivante :  0 \$ à 999 999 \$ : 0 point 1 000 000 \$ à 1 499 999 \$ : 5 points 1 500 000 \$ à 2 499 999 \$ : 10 points 2 500 000 \$ à 3 499 999 \$ : 15 points 3 500 999 \$ à 4 999 999 \$ : 20 points > 5 000 000 \$ : 25 points  Le nombre maximal de points pouvant être attribués pour ce critère est de 75 points.	Contrat 1 :  Contrat 2 :  Contrat 3 :	

TC 2	Exigences techniques cotées	Élément de preuve à l'appui Requis	Points attribués	Points par contrat	Évaluation/ Commentaire(s)
		Si un soumissionnaire fournit un exemple de contrat, il ne peut pas fournir d'exemple d'un contrat de suivi tel que des contrats intérimaires ou de remplacement.			

NOTE TOTALE DE L'ÉVALUATION DES CRITÈRES COTÉS – TABLEAU SOMMAIRE (Ce tableau doit être rempli par l'équipe d'évaluation composée de représentants du Canada.)		
Nom du soumissionnaire :		
Numéro de critère	Total des points attribués	Commentaire(s) de l'évaluateur
TC 1	____/250	
TC 2	____/75	
Total des points	____/325	
<b>Nombre minimum de points totaux requis</b>	<b>160/325</b>	<b>Respecté/non respecté</b>
Nom de l'évaluateur :		Signature : _____ Date : _____